

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt-trois
Présents : 08 Le 08 Juin 2023 à 19h
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Juin 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Mme Julie BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

OBJET : 2023-025 Autorisation donnée au maire de vendre à Mme Christine LUSSAC une partie du terrain appartenant à la mairie ZA68p

M. Le MAIRE présente le courrier de Mme Christine LUSSAC demandant à acheter une partie du terrain appartenant à la commune et jouxtant son habitation.

M. Le Maire présente le découpage effectué par le GEOMETRE ABBAC . La propriété de la Commune qui serait vendue et rattachée à la propriété de Mme Christine LUSSAC concernerait le terrain cadastré ZA 68p pour une surface totale de 24 m² longeant son terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- De vendre pour un euro symbolique les 24 m² à Mme Christine LUSSAC
- Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote :

- **Pour :** 08/08
- **Contre :** 00/08
- **Abstention :** 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



Le Secrétaire de séance
Mme Julie BOUTOULLE

